

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 55 |
| PRESENTS | 42 |
| VOTANTS | 52 |

CONVOCACTION

| | |
|----------|-------------|
| Datée | Du 09/12/21 |
| Affichée | du 09/12/21 |

OBJET

Vente appartement au-dessus
du PSLA de L'Aigle

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

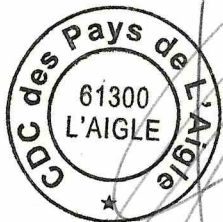
Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absente excusée : Nadège TROUILLET

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'immeuble du Pôle de Santé situé 1 rue du Pont du Moulin à L'Aigle comprend 4 appartements avec cave dont l'aménagement intérieur reste à réaliser à la charge des futurs acquéreurs.

Une proposition d'achat de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) net vendeur a été faite pour l'appartement n° 2, lot n° 5 de la copropriété, d'une superficie de 87,35 m² (superficie Loi Carrez), situé au 2^{ème} étage, 3^{ème} porte à droite dans la courive et auquel s'ajoute une cave.

Cet appartement avait été mis en vente pour un montant de 103 000 € (cent trois mille euros) net vendeur.

Une proposition d'acquisition est parvenue à la CdC au prix de 95 000 € soit 1% inférieure à l'estimation des domaines, en date du 12 mai 2021 qui s'élève à 96 085 €.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2013 autorisant la vente des appartements,
- Vu l'avis des domaines en date du 12 mai 2021
- Vu la proposition d'acquisition faite par la SNC l'Immobilière de Normandie pour le compte de Monsieur Lucas VERY
- Vu l'avis favorable des Vice-Présidents,
- Considérant la proposition d'achat raisonnable par rapport au prix demandé sur ce bien,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la vente de l'appartement n° 2 - lot n° 5 de la copropriété - et d'une cave, situés 1 rue du Pont du Moulin, au-dessus du Pôle de Santé à L'Aigle, pour un prix de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir l'office notarial de L'Aigle pour mener à bien cette vente,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte de vente.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER

